

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

**Nom du produit :** PRO-MIX® NAX AGTIV® AMPLIFY™, PRO-MIX® NAX AGTIV® STIMULATE™  
**Utilisation recommandée :** Horticulture  
**Restriction d'utilisation :** Aucune  
**Fabricant & Registrant**  
**Canada:** Premier Horticulture Ltd./Ltée, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, Qc, G5R6C1  
**États-Unis:** Premier Tech Growers and Consumers Inc., 200 Kelly Road, Unit E-1, Quakertown, PA, 18951  
**Tél. en cas d'urgence:** Numéro en cas d'urgence (24h/24h): (613) 996-6666 (CANUTEC)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Selon: WHMIS 2015 (Canada)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS (États-Unis)

**Classification** La tourbe de sphaigne canadienne, la tourbe de sphaigne ou les produits à base de tourbe ne sont pas spécifiquement listés par OSHA (Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200), mais ces produits sont classés comme "Particules non réglementées" (PNOR) et par l'ACGIH comme "Poussière nuisible" ou "Particules non classées" (PNOC).

**Pictogramme(s) :**  
**Mention d'avertissement :** WHMIS 2015 Non Classé  
**Mention(s) de danger :** OSHA HCS 2012 Non Classé  
**Conseil(s) de prudence :**  
**Autres risques :** Poussière nuisible

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	Numéro CAS	%
Tourbe de sphaigne	---	95 – 99%
Ingrédients non réglementés	---	1 – 5%
Commentaire :		

Les concentrations sont exprimées en % volume/volume

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

**Inhalation** En cas d'inhalation, respirer de l'air frais  
**Exposition de la peau** Non-irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.  
**Exposition des yeux** En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
**Ingestion** En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire un grand verre d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin.  
**Symptômes et effets importants, aigus ou différés** Aucun connu

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial Traitements symptomatiques

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Eau  
 Agents extincteurs inappropriés Jet d'eau sous haute pression  
 Dangers spécifiques du produit dangereux Aucun connu

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Ne pas inhaler les gaz de combustion.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
 Procédures d'urgence : Aucune procédure spécifique d'urgence est requise

Précautions environnementales : Aucune précaution environnementale spécifique est requise

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Aucune condition spécifique

Incompatibilités : Aucune connue

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

NOM	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	Poussières respirables	Poussières totales	Particules respirables	Particules inhalables
Tourbe de sphaigne	5 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	3 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une bonne ventilation pour conserver la concentration des particules sous les limites d'exposition.

**Mesures de protection individuelle**

**Yeux/visage** : Le port de lunettes de sécurité est recommandé

**Peau** : Aucun requis spécifique

**Voies respiratoires** : Porter un appareil respiratoire quand la concentration des particules dans l'air est au-dessus de la limite d'exposition.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	Fibre, Solide
Couleur	Blonde à brune pâle
Odeur, seuil olfactif	Odeur terreuse
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	4.5 - 6.5
Viscosité cinématique	Non applicable
Solubilité dans l'eau Dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	0.1
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité</b>	Aucune connue
<b>Stabilité chimique</b>	Stable
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun
<b>Conditions à éviter</b>	Soulèvement des poussières, flammes ouvertes
<b>Matériaux incompatibles</b>	Aucun
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu

**SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'absorption :**

Voies respiratoires  Peau  Yeux  Voies digestives

**Toxicité aiguë**

**LC50 (Inhalation) (4h/rats)** : Aucune donnée disponible

**LD50 (oral)** : Aucune donnée disponible

**LD50 (dermal)** : Aucune donnée disponible

**Irritation et corrosion de la peau** : Aucune donnée disponible

**Irritation et lésions oculaires graves** : Aucune donnée disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible

**Toxicité pour certains organes cibles**

**Exposition unique** : Aucune donnée disponible

**Expositions répétées** : Aucune donnée disponible

**Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible

**Toxicité pour la reproduction**

**Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus** : Aucune donnée disponible

**Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité** : Aucune donnée disponible

**Effets sur ou via l'allaitement** : Aucune donnée disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire** : Aucune donnée disponible

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

**Persistance et dégradation** : Biodégradable

**Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

**Mobilité dans le sol** : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

**Autres effets nocifs** : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses du Canada.

Ce produit n'est pas réglementé par le Département des Transports des États-Unis (DOT).

Ce produit n'est pas réglementé par le Code International pour le Transport Maritime de Marchandises Dangereuses (IMDG en anglais « International Maritime Dangerous Goods »).

Ce produit n'est pas réglementé en vertu des règlements Internationaux pour le transport aérien des marchandises dangereuses (ICAO-TI, IATA-DGR).

**Dangers environnementaux** : Aucun

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** : Non applicable

**Précautions spéciales concernant le transport** : Aucun

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

### Canada

#### Loi sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

### États-Unis

#### EPCRA - SARA Title III Classification :

Section 302 Extremely Hazardous Substances: Non applicable

Section 311/312 Hazard Classes: Non applicable

Section 313 Toxic Chemicals: Non applicable

#### CERCLA Regulatory :

Non applicable

#### RCRA Hazardous Waste Classification (40 CFR 261) :

Non applicable

#### Toxic Substances Control Act (TSCA) :

Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

#### California Proposition 65 :

Ces produits ne contiennent aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer ou des malformations congénitales.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire :

Les informations ci-dessus sont exactes au meilleur de nos connaissances à la date de préparation de la FDS. Toutefois, ces informations ne doivent pas être interprétées comme représentant une garantie ou une assurance quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue aux termes des présentes, et PREMIER TECH GROWERS AND CONSUMERS INC. ne sera pas responsable des dommages, pertes, blessures ou dommages indirects pouvant résulter, directement et/ou indirectement, de l'utilisation ou de la confiance accordée à toute information contenue. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des informations pour un usage spécifique. Pour plus d'informations : [www.pthorticulture.com](http://www.pthorticulture.com).

**Date d'émission :** 2025-10-01

Glossaire des abréviations
<b>ACGIH:</b> American Conference of Governmental Industrial Hygienists
<b>CAS:</b> Chemical Abstracts Service (Registration number)
<b>CERCLA:</b> Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
<b>DOT:</b> Department of Transportation
<b>GHS:</b> Globally Harmonized System
<b>IBC:</b> International Bulk Container

<b>OSHA:</b> Occupational Safety and Health Administration
<b>PEL:</b> Permissible Exposure Limit
<b>RCRA:</b> Resource Conservation and Recovery Act
<b>SARA:</b> Superfund Amendments and Reauthorization Act
<b>SDS:</b> Safety Data Sheet
<b>TLV:</b> Threshold Limit Value
<b>TDG:</b> Transportation of Dangerous Goods
<b>WHMIS:</b> Workplace Hazardous Materials Information System